

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

CONTRE LES HACKERS, PROTÉGEZ VOTRE ENTREPRISE

Souvent peu protégées, les PME sont particulièrement visées par les hackers. Etat des lieux des bonnes pratiques en matière de cybersécurité.

Peu ou mal protégées, explique l'assureur Hiscox, les PME représentent pour les hackers une porte d'entrée facile vers des partenaires et clients de plus grande taille, qui peuvent avoir des volumes de données plus intéressants à dérober.» Selon une étude réalisée par Symantec, 77% des cyberattaques ayant touché la France en 2014 ont ainsi ciblé des PME. Check-list des actions à mener pour éviter d'être la prochaine victime...

- 1. Faire un état des lieux de ses données sensibles** (données clients, plans stratégiques...) susceptibles d'intéresser les hackers.
- 2. Sensibiliser les employés aux risques de piratage**, pour favoriser l'émergence de bonnes pratiques : sécurisation des mots de passe et des ordinateurs personnels en cas d'utilisation professionnelle, accès à distance...
- 3. Réaliser un audit technique du système informatique** au moins une fois par trimestre. Ces mesures de prévention permettront, en cas d'attaque, de détecter plus rapidement la source et d'éviter ainsi sa propagation.
- 4. Mettre en place différents niveaux de sécurité et créer des identifiants.** Veiller à ce à quoi les employés ont accès. Vérifier la fiabilité des sous-traitants et hébergeurs cloud. Ils doivent respecter le principe de *privacy by design* rendu obligatoire par le règlement européen GDPR (*General Data Protection Regulation*) et signer la charte de qualité de l'UE.
- 5. Désigner un délégué à la protection des données.** Ce poste est obligatoire depuis la mise en vigueur de la réglementation GDPR.
- 6. Mettre en place un plan de réponse en cas de cyberattaque.** L'information des clients est obligatoire afin de protéger la réputation de l'entreprise, de préserver ses relations commerciales et d'éviter les pertes financières.
- 7. S'entourer d'experts :** l'accompagnement par des professionnels de l'informatique pour un diagnostic du système en amont et, au pire, en cas de cyberattaque, est bien sûr nécessaire. Il ne faut pas oublier l'importance du conseiller en communication pour maintenir la réputation de l'entreprise et d'un avocat pour gérer les relations avec les tiers.

Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 ggahide@acdl.fr